



Lettre flash aux Directeur-trice-s de CIO

du 24 mai 2018

Audience du 15 mai 2018 avec Monsieur Pierre OUZOULIAS,
Sénateur des Hauts-de-Seine (Ile-de-France)
Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de
la communication

Pour l'ANDCIO : Corinne Blicck, France Degaudez

L'ANDCIO a été reçue au Sénat par Monsieur Pierre OUZOULIAS et son assistante parlementaire, Madame Marylène COEUR-JOLY.

Après un bref échange sur l'état des lieux du fonctionnement et de l'organisation des services d'orientation, nous avons effectué un bilan des différentes démarches entreprises par l'ANDCIO suite à l'annonce de la fermeture programmée des CIO et de la régionalisation des DRONISEP.

D'emblée, M. OUZOULIAS souligne le discours paradoxal du gouvernement qui insiste sur l'importance de l'orientation dans les débats relatifs à la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) et la volonté aujourd'hui affichée de se dessaisir des services voire des personnels qui œuvrent spécifiquement dans le champ de l'orientation.

Au cours des échanges visant à analyser ce paradoxe, des hypothèses ont été émises pour en trouver le sens, la cohérence, ce qui est légitime au pays de Descartes :

- Hypothèse 1 : Volonté gouvernementale de réduire le poids des dépenses publiques relatives à l'Education nationale au détriment des valeurs et des principes du service public.

○ Vous conviendrez que ce n'est pas avec la suppression des quelques 4 000 PsyEN-EDCOSP et 400 CIO et ...de leur misérable budget que le déficit national sera comblé. Alors, pourquoi sacrifier nos services ? Est-ce parce que nous pesons si fortement sur l'orientation que nous sommes responsables de la si faible proportion d'apprentis dans notre pays ? Est-ce que nous sommes responsables de l'échec de la mise en œuvre du SPRO ? Ou est-ce au contraire que notre influence est tellement négligeable que l'on ne prend aucune part de travail dans le choix des jeunes (cf : audience à l'assemblée nationale de l'ACOPF le 27 avril 2018). En définitive, sommes-nous trop bons ou trop mauvais ?

○ Une autre piste se dessine : l'externalisation des formations hors du champ de l'Education Nationale. Ainsi, développer l'apprentissage massivement permettra de réduire le nombre de jeunes scolarisés d'où une baisse des dépenses... (il ne faut pas oublier que l'article 10 « orientation » a été greffé sur le Projet de loi relatif à la *Liberté de choisir son avenir professionnel* dont le principal objet est « la rénovation en profondeur du système de formation professionnelle et d'apprentissage »)

- Hypothèse 2 : Préparer les personnels de l'orientation (voire les régions) à l'idée d'une régionalisation... ou à l'idée d'une carte-cible, comme prévu par les premiers textes, d'un CIO par département.

○ Les annonces orales de fermeture programmée des CIO et de régionalisation des DRONISEP faites aux syndicats et associations professionnelles ont retenti à la manière d'un séisme au sein des services de l'orientation. Le ministère a lancé son pavé dans la mare, faisant fi de la souffrance psychologique qu'une telle annonce peut engendrer... L'humain ne semble pas être la préoccupation première du gouvernement ! Il attend les réactions de chacune des parties concernées :

- L'ARF et le MEDEF (communiqué du 16 mai 2018) ont fait part de leur volonté de récupérer l'orientation scolaire, les CIO, les DRONISEP... (entre autres).
- Les personnels d'orientation auxquels avait été annoncée la disparition des CIO peuvent imaginer avoir échappé au pire voire avoir sauvé leur outil de travail :
 - Un CIO par département... n'est-ce pas mieux que rien du tout ?

M.OUZOULIAS souligne :

- La question fondamentale de la démocratie qui est mise à mal dans la méthodologie déroulée par le gouvernement dans toutes ses prises de décisions :

- Tant que rien n'est écrit, on n'a pas de moyens d'actions... Quand c'est écrit, on n'a plus la possibilité d'agir ! (cf : amendements votés à l'unanimité par le Sénat et rejetés par le gouvernement).

- Les réformes successives ont été prises sans concertation voire même à contre-courant des avis et préconisations du Conseil supérieur de l'Education (CSE), du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ou d'autres rapports...

- M. OUZOULIAS s'inquiète de la réforme de la constitution à venir qui actera le fait que les assemblées n'auront peu voire plus de poids dans les débats.

- Les décisions gouvernementales qui œuvrent dans le sens d'une augmentation des inégalités sur le territoire :

- M.OUZOULIAS nous soumet une hypothèse intéressante : le gouvernement a fait le constat que depuis des années, la nation a mis des moyens importants pour réduire les inégalités pour des résultats faibles. Alors, pourquoi ne pas mettre les moyens pour l'élite (ou les « 1ers de cordée ») ?

- Les CIO œuvrant pour la réduction des inégalités n'ont plus lieu d'être... alors actons la libéralisation de l'orientation, vive les coaches privés ! La mise en œuvre d'une certaine idéologie sociale ne laisse pas sa place à un service public de proximité gratuit et neutre.

M.OUZOULIAS propose son soutien et des pistes d'actions à l'ANDCIO :

- Contacter pour une démarche commune des 4 associations professionnelles :

- La commission de la culture, de l'éducation et de la communication du sénat : présidente Mme Catherine MORIN-DESAILLY (UDI-UC, Seine maritime)

- La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée nationale : président M. Bruno STUDER (La République en Marche, Bas-Rhin)

- Contacter le CSE

- Contacter les présidents de région : quid des échanges entre le gouvernement et les régions ?

- Contacter l'association des départements de France : quid des publics pris en charge par les CIO et les départements (EANA, MDPH) ?

L'ANDCIO remercie Monsieur OUZOULIAS et Madame COEUR-JOLY pour le temps d'écoute qui nous a été accordé et pour ces échanges riches et intéressants.



Les ambassadrices de l'ANDCIO sous les ors de la République



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2017 – 2018

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien : <http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2017-2018 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres. Les anciens tarifs, 45 € et 20 € sont encore maintenus.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** (23 et 22 € jusqu'au 31 janvier) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2017 au 30.09.2018.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr